DELIBERATION N° 27

Convention de partenariat scientifique et technique entre la Région de Haute Normandie et la Ville de Dieppe Inventaire du patrimoine architectural de la Ville de Dieppe

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que dès 1984, grâce au partenariat entre la Ville de Dieppe et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie / Service Régional de l'Inventaire, un travail sur l'inventaire général du patrimoine de la Ville de Dieppe a été engagé.

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 définissant les missions de l'Inventaire général du patrimoine culturel, le Service Régional de l'Inventaire de Haute-Normandie – transféré à la Région Haute-Normandie depuis le 1er février 2007, a effectué sur le territoire de la Ville de Dieppe plusieurs opérations d'inventaire étalées dans le temps.

A ce jour et en regard de l'intérêt commun des deux parties de poursuivre et de valoriser l'opération de l'Inventaire du patrimoine culturel, il convient d'établir entre la Région Haute-Normandie – pour le Service de l'Inventaire et du Patrimoine – et la Ville de Dieppe – pour le service DVAH – une convention visant à mutualiser les ressources, les compétences et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir.

Vu :

- la délibération n° 40 du 29 janvier 2004 concernant la convention de partenariat entre la Ville et la DRAC autour de l'Inventaire du patrimoine architectural et mobilier de la Ville de Dieppe,
- la convention de partenariat n° 04-428 du 17 mars 2004 entre la DRAC de Haute-Normandie et la Ville de Dieppe autour de l'inventaire du patrimoine architectural et mobilier de la Ville de Dieppe,
- l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, définissant les missions de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Considérant l'avis de la commission n° 5 du 24 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la poursuite de ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat scientifique et technique entre la Ville de Dieppe et la Région Haute-Normandie, pour une durée de 5 ans.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire